

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

frais de transport Question écrite n° 61722

#### Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le remboursement des frais de transports pour des soins effectués par des spécialistes ne se déplaçant pas au domicile du patient. En effet, alors que certains praticiens ne se déplacent pas au domicile des patients (kinésithérapeutes, etc.), nombre de ces derniers se voient refuser le remboursement des frais de transports dus à la prescription médicale de soins chez le spécialiste, par un médecin généraliste ou un médecin du travail. Il souhaiterait donc connaître les règles applicables sur ce point et la position du Gouvernement quant à une éventuelle évolution de la législation.

#### Données clés

Auteur: M. Jean-Pierre Decool

Circonscription: Nord (14e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 61722

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire: Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 27 octobre 2009, page 10120 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)